



ASSEMBLEE GENERALE FO DU GROUPE AIRBUS

Les 2, 3 & 4 septembre 2020



Réunis à Méaulte en Assemblée Générale, les délégués FO d’AIRBUS ont analysé la situation industrielle, économique et sociale du Groupe.

Situation Economique et Commerciale – Impacts Sociaux:

L’Assemblée prend acte des profonds impacts de la crise économique et industrielle résultant de la pandémie qui frappe le Monde. AIRBUS n’y échappe pas. On peut constater que la filière du transport aérien compte parmi les secteurs les plus touchés.

Face à cette situation, FO AIRBUS a pris dès le 14 mars 2020, au premier jour du confinement en France, ses responsabilités pour protéger les salariés du Groupe, tant sur le plan sanitaire que sur le plan social. FO a négocié et signé plusieurs accords sur la récupération des heures et jours perdus et sur l’adaptation nécessaire de l’organisation du travail.

L’Assemblée considère qu’en agissant ainsi, FO AIRBUS a aussi clairement contribué au maintien et à une reprise efficace de l’ensemble des activités du groupe, que ce soit pendant le confinement ou dès le déconfinement.

Près de six mois après le déclenchement de cette crise, et malgré un impact encore fort sur l’aviation commerciale, la situation industrielle du Groupe reste solide sur l’ensemble des activités. En effet, AIRBUS a cessé depuis le mois d’août de puiser dans sa trésorerie pour éponger ses pertes de revenus et assumer ses coûts de développement, de production et de support.

L’Assemblée note que le support financier de l’Etat français et des institutions européennes apporté à la filière aéronautique a été rapide. Il semble adapté et à la mesure des enjeux économiques et sociaux.

L’Assemblée a débattu sur le contenu et les conséquences des Plans de Sauvegarde de l’Emploi mis en œuvre au sein d’AIRBUS Commercial, de STELIA Aerospace, d’ATR et d’AIRBUS Defence & Space.

En rappelant son attachement à la négociation et au dialogue social, l’Assemblée a réaffirmé sa volonté d’aboutir à la signature d’accords majoritaires sur le contenu de ces PSE.

L’Assemblée a réaffirmé son opposition catégorique à toute perspective de licenciements contraints au sein du groupe AIRBUS.

Le gel des salaires décrété par la Direction doit uniquement servir à sauvegarder l’emploi. FO refuse d’acter la fin des négociations salariales et revendique toujours une mesure de protection des salaires en cas de dérapage de l’inflation ainsi que le maintien des campagnes de promotions partout dans le Groupe. C’est pourquoi FO refuse de signer des PV de désaccords contraire à notre pratique contractuelle.

Au vu de l’engagement soutenu et continu des Etats européens, l’Assemblée considère que la responsabilité d’AIRBUS est de faire preuve de modération et de clairvoyance dans le traitement social de cette crise.

Malgré les mesures sociales et de restructuration, le maintien des compétences et l’emploi, notamment de nos jeunes étudiants et alternants, doit rester une priorité. AIRBUS se doit d’être exemplaire alors que des milliers de jeunes arrivent sur le marché du travail. Notre Fédération

revendique des mesures de départs anticipés avec des aménagements de fin de carrière dont 1 embauche pour 2 départs.

L'Assemblée mandate ses délégués pour trouver, par la négociation, le juste équilibre dans la mise en œuvre d'accords d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD), de Dispositif de Cessation Anticipé d'Activité (DCAA), de départs volontaires et de toutes dispositions sociales complémentaires innovantes, notamment la solidarité dans le Groupe au regard des commandes anticipées de l'Etat français. L'Assemblée considère que ces outils sont de nature à permettre au Groupe AIRBUS de surmonter cette crise conjoncturelle, sans dommages sociaux.

Le Groupe, soutenu par les états partenaires et clients, à l'instar de ses challengers, doit confirmer un rééquilibrage entre le civil et le militaire pour l'ensemble de ses activités aéronautiques, spatiales et de défense.

Sur le plan commercial, L'Assemblée constate que malgré des reports de livraisons dans la division AIRBUS Commercial, les carnets de commandes ne désemplissent pas. Cela traduit clairement la confiance maintenue à AIRBUS par les compagnies aériennes, et confirmée par les marchés financiers, qui ne dégradent pas sa notation.

Au regard des difficultés rencontrées par BOEING, AIRBUS est clairement seul au Monde sur ses activités civiles et commerciales. L'Assemblée considère que cet avantage doit clairement être mis à profit par AIRBUS, pour créer les conditions d'un redémarrage rapide, à l'issue de cette crise.

Au niveau d'AIRBUS Helicopters, la charge de travail prévue pour les prochaines années est en baisse de plus de 35% au niveau production. Néanmoins, des contrats majeurs sont en cours, générant la continuité des activités pendant la crise.

Un accord doit être négocié afin d'assurer la récupération de charges, ainsi que la demande d'aide régionale en plus du plan aéronautique, dans le but de garantir à long terme la partie industrielle sur Marignane et pérenniser la croissance actuelle du site de Paris le Bourget.

Plus globalement et face à cette crise mondiale d'une ampleur jamais connue, l'Assemblée réaffirme que l'industrie française doit nécessairement être protégée et développée, afin d'amortir les impacts sociaux, et améliorer la résilience économique de notre Pays.

L'Assemblée constate que l'organisation industrielle au sein d'AIRBUS Commercial en France, qui conduit à sous-traiter 80% de charges de travail, entraîne de lourdes conséquences sociales sur l'ensemble de notre filière industrielle française. Le risque pour l'aéronautique française est donc clairement posé, en termes de perte de compétences, tout comme en perte de productivité.

L'Assemblée considère qu'il faut ajouter aux PSE au sein du Groupe AIRBUS les plans sociaux qui frappent aussi les sous-traitants. L'Assemblée estime qu'au total près de 20 000 postes de travail risquent d'être supprimés en France.

A ce risque s'ajoute pour le Groupe AIRBUS en France, celui de l'incapacité de redémarrer rapidement ses activités à l'issue de la crise, si ne serait-ce qu'un seul de ses sous-traitants venait à disparaître.

Elections Professionnelles au sein d'AIRBUS Groupe : Résultats & Analyses

L'Assemblée remercie les salariés qui ont renouvelé leur confiance dans FO AIRBUS, en lui apportant leurs suffrages lors des élections professionnelles qui se sont tenues fin 2019, dans l'ensemble du Groupe.

Ces élections professionnelles ont permis à FO de conserver sa place de première organisation représentative dans le Groupe AIRBUS, avec 36,79% des suffrages obtenus.

Représenter tous les salariés est l'une des valeurs essentielles du syndicalisme que porte FO : l'efficacité réformatrice au service de notre industrie et de nos emplois.

L'Assemblée Générale appelle tous les salariés, du compagnon à l'ingénieur, qu'ils soient Cadres ou non Cadres, à rejoindre notre organisation syndicale.

Méaulte, le 4 septembre 2020.